



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 32-2021**
Séance du 18 mai 2021

DELIBERATION

relative au transfert du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1 à Plan-les-Ouates du patrimoine financier vers le patrimoine administratif

Vu la résiliation du bail au 15 juin 2020 du cabinet médical et celui à venir du 31 août de la Fondation Clair-Bois,

vu la nécessité de créer de nouvelles surfaces de bureaux pour les besoins des services de l'administration communale suite à l'augmentation du personnel et au manque de surfaces disponibles,

vu la délibération D 31-2021 et l'exposé des motifs EM 31-2021 pour la réalisation des travaux d'assainissement et la transformation du bâtiment Vers 1 / Vuattes 1, d'avril 2021,

vu l'affectation des parcelles N° 4512 et N° 4513 et des bâtiments N° 1902 et N° 1903,

vu la nécessité de transférer ces parcelles et bâtiments figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 18 oui (unanimité)

1. De transférer le bâtiment Vers 1 / Vuattes 1, du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de 2 930 810 F représentant la valeur comptable des parcelles N° 4512 et 4513.
2. D'amortir ce montant au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.